



Contact CGT :  
**Pour la FAPT 44 :**  
**Sylvain LAMBLOT**  
06.88.10.10.40  
**Stéphane GICQUEL**  
06.66.21.89.46

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Le mardi 06 juillet prochain La CGT Fapt44 et La Poste ont rendez-vous devant les Prud'hommes dans le cadre de requalifications de contrats intérimaires en CDI Poste.

En effet, depuis la crise sanitaire le recours par La Poste à l'intérim durant toute l'année 2020 et le début de l'année 2021, s'est intensifié. La Poste annonçant aux organisations syndicales qu'il n'était plus possible d'embaucher en CDI Poste.

Malgré de nombreuses relances en réunion de dialogue social, malgré plusieurs mouvements de grèves sur ce thème, La Poste continue de faire la sourde oreille, et mène une politique de rigueur extrême en matière de recrutement sur le territoire du 44/85 particulièrement, les positions de travail occupées par des postiers se faisant de plus en plus rares dans les centres courriers.

L'intérim occupe désormais une place très importante au sein de l'entreprise à tel point que certains bureaux fonctionnent à plus de 50% d'intérimaires, on dénombre au moins 400 intérimaires embauchés de façon pérenne sur le territoire en raison du non-comblement des postes vacants, qui s'ajoutent aux nombreux contrats précaires que La poste utilise depuis de nombreuses années (CDD, CDI GEL, contrats en alternance...)

Or ni l'activité au sein de l'entreprise La Poste en constante progression pour les colis, ni les résultats financiers du Groupe (2 milliards de bénéfices en 2020) ne justifient de précariser la main d'œuvre dans de telles proportions.

A l'examen de plusieurs contrats intérimaires, ils s'avèrent par ailleurs que de nombreuses irrégularités ont été relevées (contrats fautés pour des motifs erronés, récurrence des contrats...)

La CGTFAPT44 a été contrainte de saisir le tribunal des prud'hommes pour 3 d'entre eux afin d'obtenir leur requalification, d'autant que leurs missions sont arrêtées subitement après la visite sollicitée par le syndicat de l'inspection du travail.

Le syndicat appelle à un rassemblement militant devant le tribunal des prud'hommes **le mardi 06 juillet à 13H45**, afin de soutenir ces jeunes salarié-e-s précaires qui veulent faire respecter leurs droits.